

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

6 AOÛT 1999. - Arrêté ministériel modifiant l'annexe de l'arrêté royal du 29 août 1997 relatif à la fabrication et au commerce de denrées alimentaires composées ou contenant des plantes ou préparations de plantes

Le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement,
Vu la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits, notamment l'article 2, l'article 10, alinéa 1^{er}, modifié par la loi du 9 février 1994, et l'article 11, § 1^{er}, alinéa 1^{er};
Vu l'arrêté royal du 29 août 1997 relatif à la fabrication et au commerce de denrées alimentaires composées ou contenant des plantes ou préparations de plantes, notamment l'article 4, § 6, 3^o;
Vu l'avis de la Commission d'Avis des Préparations de Plantes, donné le 2 mars 1999;
Vu les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, § 1^{er}, remplacé par la loi du 4 juillet 1989 et modifié par la loi du 4 août 1996;
Vu l'urgence, motivée par le fait que certaines plantes ambivalentes doivent être soumises dans les plus brefs délais à la procédure simplifiée d'enregistrement en tant que médicament,

Arrête :

Article unique. A la liste 3 de l'annexe de l'arrêté royal du 29 août 1997 relatif à la fabrication et au commerce de denrées alimentaires composées ou contenant des plantes ou préparations de plantes, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les plantes reprises en partie 1 de l'annexe du présent arrêté sont ajoutées;

2^o un astérisque (*) est ajouté aux plantes reprises en partie 2 de l'annexe du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 août 1999.

Mme M. AELVOET

Annexe

Partie 1 : plantes ajoutées à la liste 3 "Plantes à notifier si sous forme prédosée" de l'annexe de l'arrêté royal du 29 août 1997 relatif à la fabrication et au commerce de denrées alimentaires composées ou contenant des plantes ou préparations de plantes

Pour la consultation du tableau, voir image

Publié le : 1999-12-11